

LA LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES

1 L'ESSENTIEL SUR LA LOCATION LONGUE DUREE

UNE OPÉRATION SIMPLE

La Location Longue Durée est un service complet qui consiste à louer un véhicule pour une durée et un kilométrage donnés, et qui intègre des prestations destinées à simplifier la gestion de ce dernier au quotidien.

Elle fait intervenir :

- > **Un client (le locataire)** qui sélectionne librement le véhicule de son choix et détermine la durée et le kilométrage souhaités. Pendant la période définie au contrat, il paye un loyer mensuel qui intègre des services à forte valeur ajoutée : assistance, entretien, assurance, pneumatiques, carburant... Ce loyer peut être révisé en cours de contrat en fonction du kilométrage réellement parcouru. A l'issue du contrat de location, le client restitue le véhicule au loueur.
- > **Un loueur** qui prend en charge l'achat du véhicule et met celui-ci à la disposition du client selon les modalités du contrat de location, moyennant la perception d'un loyer mensuel.

UNE SOLUTION SOUPLE ET MODULABLE

- > **Choix du véhicule** : marque, modèle, tourisme ou utilitaire...
- > **Durée de financement** comprise entre **12 et 60 mois**
- > **Kilométrage annuel** jusqu'à 160 000 Km pour un modèle essence, 180 000 Km pour un diesel et 80 000 km pour un véhicule électrique
- > Possibilité de réaliser un **premier loyer majoré**, à hauteur de 15% du prix net remis du véhicule, réduisant ainsi le coût des loyers suivants

UNE SOLUTION QUI S'ADAPTE AUX DIFFÉRENTS BESOINS

La Location Longue Durée **est destinée à tous les organismes publics et collectivités locales**, en consultation libre ou appel d'offre public.

Elle permet de financer **des véhicules neufs à titre professionnel** :

- > **Véhicules particuliers** ou véhicules de tourisme, c'est-à-dire un véhicule de transport de personnes, qui peut être utilisé à des fins professionnelles ou privées. Il comprend 4 à 8 places assises.
- > **Véhicule de société**, aussi appelé véhicule de service. Il est mis à disposition d'un collaborateur par son employeur pour un usage exclusivement professionnel. Ce type de véhicule comprend généralement uniquement 2 sièges à l'avant.
- > **Véhicule utilitaire** : il est destiné à une utilisation commerciale ou industrielle. La partie arrière du véhicule est prévue pour recevoir des marchandises, avec généralement une grande capacité de stockage. Il peut s'agir de fourgons, pickups, camionnettes, etc... Son poids total en charge autorisé est inférieur à 3,5 tonnes.

Certains véhicules ou certaines professions correspondant à des usages spécifiques sont exclus de l'offre : auto-écoles, ambulances équipées (sauf Véhicules Sanitaires Légers), déménageurs, taxis-VTC, pompes funèbres, loueurs courte durée.

2 UN MODE DE FINANCEMENT PARTICULIEREMENT ADAPTÉ SI VOUS SOUHAITEZ...

- > Bénéficier d'un **service clé en main** et d'une **gestion externalisée** dès la commande du ou des véhicules
- > **Lisser vos dépenses automobiles** sur l'année et bénéficier d'un budget automobile connu à l'avance
- > Véhiculer une image positive sur votre organisme via **des véhicules récents et plus écologiques**

3 LES AVANTAGES

DES COÛTS MAITRISÉS

- > **Un loyer optimisé** grâce aux remises négociées avec les constructeurs
- > **Un loyer mensuel fixe**, connu à l'avance, prenant également en compte les divers services souscrits (entretien,, assistance, etc.). Pour les véhicules électriques, la location de la batterie est intégrée au loyer.
- > Votre fin de contrat est planifiée. Vous **évitez les risques financiers liés à la revente**

UNE SIMPLICITE DE FONCTIONNEMENT

- > Un **interlocuteur unique** pour la gestion de tous les véhicules
- > Une **comptabilité simplifiée**, avec une facture mensuelle unique
- > Vos collaborateurs n' ont plus de frais à avancer (carburant, péage...)⁽¹⁾

UNE GRANDE SOUPLESSE

- > **Un contrat révisable** à tout moment en fonction de l'utilisation réelle du véhicule.
- > La possibilité de **restituer son véhicule, par anticipation** en cas de baisse d'activité ou de départ d'un collaborateur

4 LE FONCTIONNEMENT

1. **Vous choisissez** en toute liberté **votre véhicule** : marque, modèle et options, votre durée d'utilisation (réajustable si besoin tout au long du contrat) et votre kilométrage total
2. **Vous complétez avec les prestations** dont vous souhaitez bénéficier. La maintenance, l'assistance 24h/24 7j/7 et l'option perte financière sont déjà incluses dans votre contrat.
3. **BPCE Car Lease se charge de commander le véhicule** et prend en charge toutes les formalités administratives. BPCE Car Lease **favorise les relations de proximité** en privilégiant l'approvisionnement auprès des acteurs locaux. Vous bénéficiez d'un loyer unique comprenant l'ensemble des coûts de votre véhicule. Vos dépenses sont ainsi sous contrôle.
4. **À tout moment**, les équipes de BPCE Car Lease répondent à toutes les demandes relatives à votre contrat : sinistre, avenant, prestations optionnelles, ...
5. **A la fin du contrat**, vous restituez votre véhicule : un expert vous aide à préparer la restitution et le renouvellement de votre contrat

(1) Dans le cas de la souscription des prestations carburant et télépéages

5 LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS



ASSISTANCE

Prise en charge 24h/24 7 jours/7 en cas d'immobilisation totale du véhicule (véhicule d'assistance, frais d'hébergement, poursuite du voyage)⁽¹⁾



MAINTENANCE

Couvre les réparations mécaniques, électroniques et hydrauliques nécessaires au bon fonctionnement du véhicule, les entretiens courants préconisés par les constructeurs



PERTE FINANCIÈRE

Permet, en cas de vol ou de destruction totale du véhicule, de couvrir intégralement la différence entre sa valeur financière et sa "valeur à dire d'expert"



SÉCURITÉ PLUS

Assurance responsabilité civile ; garantie du conducteur et protection juridique⁽²⁾ ; prestation dommages, vols et incendies Topaze



CARTE CARBURANT

Donne accès au réseau pétrolier agréé pour régler les dépenses de carburant ou lavage



TÉLÉPÉAGE LIBER-T

Badge permettant gain de temps et centralisation des dépenses de péage



PNEUMATIQUES

Remplacement des pneumatiques selon le quota prévu au contrat



VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Permet d'obtenir un véhicule relais en cas d'immobilisation, accident, vol



SERVICE MOBILITÉ

Location courte durée d'un véhicule pour un besoin ponctuel



ASSISTANCE PREMIUM

Offre des conditions de prise en charge renforcée, la conciergerie et la mise à disposition d'un chauffeur de remplacement pour toutes les opérations liées au véhicule⁽¹⁾



FORMATION ECO-CONDUITE

Formation de vos conducteurs à une conduite plus économique, plus écologique et plus sûre : éco-conduite et prévention des risques routiers

POUR SOUSCRIRE

Rapprochez-vous d'une agence du groupe bancaire BPCE

(1) L'assistance du conducteur 24h/24 et 7 jours/7 proposée par BPCE Car Lease est un contrat souscrit auprès d'Opteven Assurances, entreprise régie par le code des assurances et soumis au contrôle de l'ACPR. 35-37 rue Louis GUERIN - 69100 Villeurbanne - RCS : 379 954 886. – (2) Assurances responsabilité civile et protection juridique souscrites par BPCE Car Lease mandataire d'intermédiaire d'assurance, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 09 046 805, auprès d'AXA Assurances et complété de la prestation dommages, vols et incendies Topaze

BPCE CAR LEASE

4, place de la Coupole - BP 70051 - 94222 Charenton-le-Pont Cedex - Tél. : +33 5 62 24 73 73 - Fax : +33 5 62 24 73 74 - www.carlease.bpce.fr - Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 184 440, 00 euros - 977 150 309 RCS Toulouse - TVA : FR 68 977 150 309 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, n° ORIAS : 09 046 805 - Siège social : 8, rue Vidailhan - CS 73131 - 31132 Balma Cedex

